

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/13 Paraphe :
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/10</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 3)

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

L'an deux mille douze, le premier février, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 25/01/2012

M. Philippe ETIENNE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : Mme Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Mme Béatrice FABRITIUS ; Mme Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Mme Françoise BUSQUET ; M. Gérard SOUDANT donne pouvoir de vote à M. Jacques BOUILLON.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACQUISITION
D'UN CAMION BENNE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

«Vu l'arrêté préfectoral n°2008/526 en date du 19 décembre 2008 modifiant les statuts de la 2C2A, en incluant notamment la compétence optionnelle « Déchets ménagers » (collecte, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés et création, gestion de centres d'apports volontaires des déchets).

Vu la délibération n°2011-14 du Conseil de Communauté du 5 janvier 2011 par laquelle le principe de la mise en œuvre d'un programme de rationalisation et d'optimisation du service public d'élimination des déchets ménagers a été validé ;

Vu la délibération n°2011-100 du Conseil de Communauté en date du 13 octobre 2011 validant le lancement d'une procédure de consultation d'entreprises pour l'achat d'un camion de collecte des ordures ménagères (26 Tonnes) en procédure adaptée notamment en application de l'article 28 du code des marchés publics ;

Vu l'avis remis par la commission d'appel d'offres en date du 1^{er} février 2012 chargée d'examiner les offres ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

-ATTRIBUE le marché dans les conditions suivantes :

- Lot 1 - Châssis à l'entreprise MAN pour un montant de 89 700 € TTC et une reprise du RENAULT à 6500€,
- Lot 2 - Benne à l'entreprise EUROVOIRIE pour un montant de 66 497,60 € TTC
- Lot 3 - Système d'identification embarqué à l'entreprise Packmat System pour un montant de 37 207,56 € TTC

(suite délibération n°DB 2012/10 du Bureau du 1^{er} février 2012)

-AUTORISE le président à signer les marchés et tous documents s'y rattachant,

-DEGAGE les crédits correspondant sur le budget « déchets ménagers »

Pour extrait certifié conforme, le 2 février 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

